



Fiche 4



Les enseignes commerciales

Les enseignes font partie intégrante de la qualité urbaine et paysagère de la rue et jouent un rôle essentiel dans la perception de la qualité architecturale des bâtiments et de leur environnement.

Elles permettent de définir l'identité du commerce et jouent un rôle primordial dans son image de marque et son attractivité. Une signalétique qualitative, soignée et intégrée harmonieusement à son environnement participe au dynamisme commercial et à la mise en valeur de la devanture et du paysage urbain dans son ensemble.

Le Règlement local de publicité intercommunal doit être respecté.

Il est important de penser à la signalétique dès les premières réflexions menées sur le projet de devanture, de manière à envisager la composition, qui permettra de rendre le commerce lisible et attractif, mettra en valeur son identité et rationnalisera les coûts globaux.

LES MATÉRIAUX

Pour une façade de qualité en harmonie avec l'ensemble de la devanture, les matériaux utilisés pour les enseignes doivent être en cohérence avec le reste des matériaux utilisés en facade.

- Il est préconisé de retenir des matériaux nobles (bois ou métal par exemple) et d'éviter les matériaux synthétiques (type PVC, sauf panneaux transparents recevant une enseigne, dibon sur bâti ancien, etc).
- Il est conseillé de ne pas multiplier les types de matériaux en façade, cela pourrait nuire à sa cohérence et la surcharger visuellement.
- Les matériaux choisis doivent résister aux intempéries et être durables de manière à maintenir leur aspect qualitatif dans le temps. Les matériaux tels que les bâches imprimées ou autres tissus sont à proscrire.
- Il est préconisé de limiter le nombre d'enseignes lumineuses à quelques éléments essentiels de la signalétique, pour ne pas surcharger la devanture et perdre en lisibilité.









[DÉFINITIONS]: LES DIFFÉRENTS TYPES D'ENSEIGNES: voir en dernière page

GRAPHISME ET LISIBILITÉ DES ENSEIGNES

Pour améliorer la lisibilité des enseignes et l'efficacité du message à transmettre il est conseillé de :

- Choisir un graphisme simple et facilement lisible. Préférer ce même graphisme pour les différentes inscriptions envisagées en façade.
- Travailler le contraste entre les inscriptions et le fond de l'enseigne de manière à améliorer la visibilité, tout en veillant à sa bonne intégration dans l'environnement.
- Limiter le nombre de teintes différentes pour ne pas surcharger la devanture et détourner l'attention du message principal.
- Ne pas cumuler trop d'enseignes différentes en façade pour faciliter une lecture et une compréhension rapides des informations essentielles.
- Ne pas trop charger les supports de textes et images diverses. Il est préférable de cibler les informations essentielles afin d'informer les passants sur votre activité.
- Utiliser des teintes mates pour le fond de l'enseigne, le graphisme et les illustrations car elles sont plus facilement lisibles et s'intègrent mieux dans leur environnement.











CHEVALETS ET PORTE-MENUS

Il est préconisé de retenir des chevalets et porte menus de forme et teinte simples. Les chevalets doivent être de faible hauteur (1m par exemple), permettant une bonne visibilité, sans toutefois créer d'obstacle ou de masque au patrimoine et au paysage de la rue.

Les dispositifs sur plot (type plot béton) posés au sol, de même que les formes en relief (3D) sont à éviter car moins qualitatifs et souvent massifs et encombrant.









INTÉGRATION À LA DEVANTURE

Comme pour le reste de la devanture, les enseignes doivent s'intégrer harmonieusement aux façades bâties et à leur environnement. Pour atteindre cet objectif, il est conseillé de prendre en compte dans le choix des enseignes et leur installation, les mêmes préconisations que celles figurant dans la fiche n°1 portant sur l'intégration des devantures commerciales aux bâtiments, notamment :

- Le rythme des bâtiments entre eux : les limites entre les immeubles doivent rester visibles pour préserver le rythme des façades et leur qualité. Les enseignes ne doivent pas être plus larges que les vitrines suitées en dessous notamment (veiller à consulter le RLPi sur angersloiremetropole.fr).
- Les différentes fonctions du bâtiment en séparant la fonction commerciale de la fonction résidentielle (habitat).

Pour cela, les enseignes ne doivent pas être installées sur les parties non commerciales de l'immeuble. Elles ne doivent pas dépasser audessus (ni sur) les entrées qui desservent les logements de l'immeuble, ni sur les étages lorsqu'ils sont occupés par des logements.

Si l'activité s'exerce également en étage, des enseignes pourront y être installées selon les conditions du RLPi.

- Les grandes lignes verticales et horizontales composant la façade du bâtiment. On parle aussi de lignes de composition de la façade. Elles sont souvent définies par le rythme entre les parties pleines (murs) et les parties vitrées, la dimension des baies, des piliers, des étages, du sous-bassement, etc.

Il est nécessaire de conserver ou restituer les parties verticales de la façade (piliers, angles, largeur des baies, etc) de manière à ce qu'elles soient apparentes, et ainsi éviter d'y fixer des enseignes qui les dissimuleraient totalement. Il est également important de maintenir le rythme des parties horizontales des façades (dont les espaces au-dessus des baies, des bandeaux, etc) et de choisir le format et la localisation des enseignes en conséquence.



Les enseignes commerciales

- Les éléments d'architecture existants

(décors sculptés, moulures, piliers en pierre, volets, balcons, garde-corps, etc): ne doivent pas être dissimulés par des enseignes. Sur les bâtiments présentant un intérêt architectural et sur les façades en pierre, il est recommandé de privilégier les enseignes en lettres découpées, ou à défaut, des enseignes apposées sur un panneau translucide fixé en facade.

 Les systèmes d'éclairage des enseignes doivent être pleinement intégrés à la façade commerciale, et prévus dès la conception du projet de devanture. Ils doivent être adaptés à leur environnement et les éléments les composants doivent être discrets. L'éclairage des enseignes ne doit pas être éblouissant, ni trop puissant.



À PRIVILÉGIER: la composition de la façade et les différentes fonctions sont respectées, les piliers et entrée privative sont préservés. L'enseigne a la même largeur que les baies.



À ÉVITER: la composition de la façade et les différentes fonctions ne sont pas respectées, les piliers et entrées privatives sont couverts, l'enseigne bandeau est plus large que les baies.

COLLAGES SUR VITRINES

La visibilité vers l'intérieur des vitrines permet de mettre en avant les produits ou la qualité de l'intérieur du commerce, et ainsi de valoriser l'établissement.

- Il est recommandé de ne pas réduire cette visibilité vers l'intérieur du commerce en occultant les surfaces vitrées. Cela porterait atteinte à la qualité architecturale de la façade du bâtiment et à la qualité de l'image du commerce.



- Il est recommandé de ne pas occulter les vitrines par l'installation d'enseignes opaques collées sur les vitres
- En cas d'installation de collages sur vitrines, il est recommandé de limiter les surfaces rendues opaques, et de retenir en priorité des collages translucides, de taille modérée, et sur lesquels seuls les lettrages sont opaques.













Bon à savoir : améliorer son confort et faire des économies

Éclairage:

- Installer des systèmes d'éclairage LED, moins consommateurs en électricité et plus durables.
- Programmer l'extinction des enseignes lorsque le commerce est fermé (par exemple dès la fermeture ou une heure après la fermeture du commerce et au plus tard entre 23h et 7h).
- Éviter d'allumer votre éclairage, panneaux et enseignes, lorsqu'il fait jour.
- Limiter le nombre d'enseignes lumineuses. Éviter ou limiter l'utilisation d'écrans numériques, à l'intérieur du commerce comme en façade.
- Veiller à bien régler les systèmes d'éclairages de manières à ce qu'ils ne soient pas trop puissants et consommateurs. Ils ne doivent pas être éblouissants.

Matériaux:

- Utiliser des matériaux pérennes.
- Privilégier la restauration et le réemploi des matériaux existants de qualité lorsque cela est possible.
- Privilégier les filières locales d'approvisionnement.
- Pour vos matériaux en bois : privilégier les essences locales, de préférence non traitées, et éviter les bois exotiques.



4 Les enseignes commerciales

[DÉFINITIONS]: LES DIFFÉRENTS TYPES D'ENSEIGNES

- « Toute inscription, forme, ou image, apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce » constitue une enseigne. Les enseignes peuvent prendre différentes formes :
- Les enseignes parallèles, aussi appelées enseignes bandeau, posées à plat sur la façade. Elles peuvent être constituées de lettres découpées ou de panneaux fixés à plat sur la façade, de lettres ou illustrations peintes sur un coffrage installé sur la façade du bâtiment, ect.
- Les enseignes perpendiculaires, aussi appelées enseignes drapeau, installées perpendiculairement à la façade. Elles sont composées de fixations accrochées à la façade et qui soutiennent le plus souvent un panneau recto-verso, et éventuellement un système d'éclairage.
- Les collages sur vitrines, aussi appelées vitrophanies, qui correspondent à des stickers collés sur les surfaces vitrées du commerce.
- Les enseignes posées sur le sol, type chevalets, porte menus, totems, ou objets en lien avec l'activité et installés dans une emprise ou s'exerce l'activité (le plus souvent une terrasse commerciale).



Exemples illustrés :







Enseignes parallèles, ou enseignes bandeau.







Exemples d'enseignes perpendiculaires, ou enseignes drapeau.









Exemples de collage sur vitrine, ou vitrophanies.

Enseignes posées au sol,ou chevalets/porte menu.